



## **ATELIER DE CONCERTATION A PREVERENGES**

**SYNTHESE DES ECHANGES DU 01/10/2020**

**VERSION DEFINITIVE**

---

## SOMMAIRE

<b>Rappel du contexte</b>	<b>3</b>
<b>Organisation de la soirée</b>	<b>3</b>
Objectif	3
Participants	3
Déroulement	3
Organisation du travail en groupe	4
<b>Synthèse des échanges par thématique</b>	<b>5</b>
Le centre village	5
La mobilité	6
Les rives du lac et les chemins de promenade	8
Les quartiers de villas	9
<b>Synthèse générale et recommandations pour le plan d'affectation</b>	<b>11</b>
<b>Annexes</b>	Erreur ! Signet non défini.

---

## Rappel du contexte

---

La commune de Préverenges a récemment terminé son schéma directeur communal (juin 2019) qui définit ses intentions de développement par quartier et par thématique. Elle va désormais entreprendre la révision de son plan d'affectation (document qui fixe le droit du sol précisant pour chaque parcelle ce qui est constructible en quantité et en qualité).

C'est entre ces deux démarches conduites avec le groupement de mandataires présent lors de la soirée que la commune a souhaité établir un dialogue avec ses habitants, afin de mieux connaître leurs besoins et aspirations et d'en tenir compte dans la suite des réflexions.

Certains de ces besoins pourront être introduits dans la politique d'aménagement du territoire de la commune, d'autres le seront dans d'autres politiques communales (par exemple sociale ou de dialogue avec les commerçants). Pour certains des points évoqués, plus indirectement liés au sujet de la soirée, la commune en tiendra compte dans la mesure du possible et de ses compétences.

---

## Organisation de la soirée

---

### Objectif

L'objectif de la soirée était, en amont du projet de plan d'affectation PACom, de recueillir l'expression des besoins et des aspirations des présents dans les quatre thèmes qui avait été identifiés comme les plus stratégiques à l'issue du schéma directeur communal. Il s'agissait :

- De l'urbanisation du village, et en particulier de son centre,
- Du réseau des voies, et en particulier de la route cantonale qui traverse le village,
- Des rives du lac et du réseau de promenade qui participent fortement à l'identité communale,
- Et des quartiers de villas.

### Participants

**Tous les habitants de la commune** avaient été invités, et 68 se sont inscrits en précisant les thématiques qui les intéressaient. Les jeunes étaient (comme souvent) peu représentés.

**Les mandataires** ont accompagné le travail des groupes :

- Christina Zumboulakis, Sixtine Tassain Rémy et Astrée Jollet, farra zumboulakis & associés, urbanisme
- Christian Jaeger, Team+, mobilité
- Jérôme Duval, Ecoscan, environnement
- Jean-Yves Le Baron, L'Atelier du paysage
- Michèle Tranda-Pittion TOPOS, urbanisme et concertation.

**L'exécutif communal** a rejoint la salle en fin de soirée pour assister à la synthèse orale des réflexions des groupes. Son intention était de laisser toute liberté à la parole des administrés, sans interférence.

### Déroulement

Après l'accueil par le Syndic, chacun a été invité à intervenir en tant qu'habitant, quel que soit son rôle dans la vie communale, et à s'exprimer de manière constructive en vue de proposer des solutions qui conviennent au plus grand nombre.

La soirée s'est déroulée comme suit :

- 18h30 Accueil par le Syndic
- 18h40 Présentations par les mandataires
  - Déroulement de la soirée et règles pour la participation
  - Enjeux pour le village, la mobilité, la nature et le paysage
- 19h00 1<sup>er</sup> travail en 8 groupes (1<sup>er</sup> choix des inscrits)
- 19h45 2<sup>ème</sup> travail en 8 autres groupes (2<sup>ème</sup> choix des inscrits)
- 20h30 Retour en plenum en présence de l'exécutif
  - Présentation des réflexions de chaque groupe
- 21h20 Synthèse à chaud des points essentiels
- 21h25 Remerciements

### Organisation du travail en groupe

**Les quatre thèmes proposés** à la réflexion recoupaient les préoccupations essentielles du schéma directeur communal et donneront lieu à des règles importantes dans le plan d'affectation communal qui va suivre. C'est pourquoi ce sont les thèmes qui ont été retenus, de manière à enrichir les travaux des professionnels par la connaissance fine des lieux par les habitants :

- **Le centre village**  
Les enjeux perçus par les professionnels regroupent les espaces publics (de places en places), avec le problème de la césure de la route cantonale, et la valorisation du patrimoine (SDCom p30).
- **La mobilité**  
Pour les professionnels, l'aménagement de la route cantonale est tellement essentiel qu'il a donné lieu à un contre-projet (actuellement en cours de discussion avec le canton). La capillarité des réseaux entre le lac et le village pour les piétons et les cycles constitue le deuxième point fort (SDCom p35).
- **Les rives lac et chemins de promenade**  
Regroupant des enjeux de paysage, de nature et de mobilité douce, l'aménagement du cheminement du bord du lac est un sujet important pour la commune, de même que la perméabilité piétonne qui permet de s'y rendre, et le devenir de la Place des Fêtes (SDCom p37).
- **Les quartiers de villas**  
Au-delà de l'information technique sur le gel de la densité et l'élargissement des possibilités de transformation, la question essentielle est celle de la qualité de vie commune dans ces quartiers (SDCom p39).

Pour participer et enrichir les réflexions communales, deux méthodes ont été proposées :

- **Répondre à la question** dans ce que j'ai entendu et ce que je connais de ma commune :
 

- qu'est-ce qui est important, pour moi / nous ?	post it vert
- qu'est-ce qui me / nous enthousiasme ?	post it jaune
- qu'est-ce qui me / nous inquiète ?	post it orange
- et qu'est-ce que je recommande / nous recommandons	post-it bleu

Chacun a répondu personnellement dans un premier temps, puis le groupe s'est organisé.

- **S'imaginer en usager du futur** et préciser ses besoins dans le domaine de travail du groupe.  
Les groupes ont décrit « leurs personnages » en remplissant les fiches de deux ou trois profils par table, puis ont imaginé ses besoins en commentant le plan fourni sur la table.

## Synthèse des échanges par thématique

Chaque thème a été travaillé par quatre groupes, la synthèse qui suit ne distingue pas le travail de chaque groupe. Elle distingue par contre ce qui peut être intégré dans un PACom ou dans les politiques communales spatialisées des autres demandes.

Pour les deux groupes ayant travaillé avec les post it (centre et rives du lac) la synthèse est structurée par thèmes, tels qu'ils sont ressortis des propositions.

Pour ceux ayant travaillé avec les profils types (mobilité et quartier de villas) une première synthèse reprend les différents besoins par regroupement de profils similaires, et elle est suivie d'une synthèse par thème, plus directement utilisable pour la suite du travail de planification.

### Le centre village

Les apports des habitants concernant le centre du village ont d'abord porté sur **l'identité de la commune**, avec la demande répétée à plusieurs reprises de rester dans un « format village ».

Ceci s'est traduit ponctuellement par des demandes de protection des anciens bâtiments, de protection des cordons boisés et des arbres centenaires, et de la grande attention à porter aux nouveaux bâtiments. Certains participants ont demandé l'arrêt du « bétonnage » mettant en avant le fait que les constructions prévues sont trop grandes (problème d'échelle), d'autres ont plutôt demandé l'harmonisation des constructions nouvelles.

Dernière demande concernant ce point, celle de penser à favoriser le « vert », allant jusqu'à proposer de supprimer les parkings en surface pour les remplacer par des stationnements en souterrain afin de retrouver de l'espace disponible pour les autres usagers du centre.

Le deuxième grand sujet qui est ressorti est celui de **la vie au centre**. Le constat partagé est qu'il y a justement relativement peu de vie au centre, la place du village ressemble à un carrefour sur la route, celle devant l'église est jugé « horrible », et le centre des Uttins est mort, sans poste ni boucherie.

De plus la commune est perçue comme ayant déjà plusieurs centres à cause de la route cantonale, celui autour de l'église, celui des Uttins, et celui autour de l'école, ce qui rend son (leur) animation difficile.

La demande centrale est de pouvoir disposer « d'espaces de rencontre qui permettent de se poser, et qui ne soient pas seulement pratiques ».

Il est proposé dans un premier temps de mieux définir le centre, en le restreignant au secteur où sont localisés les commerces, c'est-à-dire des Uttins à l'église, l'école étant alors en dehors de ce centre. Il s'agira ensuite de réaménager ce secteur de la commune, en jouant à la fois sur l'aménagement des espaces publics, la localisation des commerces et des services publics :

- En ce qui concerne les espaces publics, le centre (tel que mentionné ci-dessus, défini par les commerces) pourrait être prioritairement piéton (qu'il soit carrément piétonnier ou réservé aux riverains) dans le but de le rendre plus attractif pour que la population revienne dans le village. Les présents témoignent que la plage est actuellement plus attractive que le centre.
- En ce qui concerne les commerces, l'idée est de les concentrer, en renforçant en particulier les Uttins, quitte à commencer par la localisation du marché.
- Quant aux services publics, une maison intergénérationnelle est proposée (mais vers les écoles).

Dernier grand sujet de préoccupation pour les habitants, **la circulation au centre**. Le constat partagé fait mention de la dangerosité de la circulation sur la route cantonale (trop rapide, et difficile pour le bus), de la dangerosité du giratoire de l'Étoile, voyant l'arrivée des véhicules depuis Lausanne à 50 km/h et difficile à traverser pour les piétons. De façon générale la circulation des piétons n'est pas aisée.

Les propositions vont logiquement dans le sens de modérer la circulation sur la route cantonale, par exemple avec une zone 20, et de faciliter les traversées pour les piétons, soit sous forme de passages (non explicitement à niveau, mais probablement) et de passages sous voies, en les prévoyant au minimum mieux adaptés que les actuels aux personnes à mobilité réduite et aux enfants, et dans une version ambitieuse, similaires à celui de l'EPFL, c'est-à-dire très large et laissant passer un véritable parc d'un côté à l'autre de la voie.

D'autres demandes concernent encore l'amélioration de la sécurité pour les piétons dans l'ensemble du centre, que ce soit sur la route d'Yverdon avec de nouveaux trottoirs, dans la rue de Lausanne en la réservant aux riverains, et près des nouvelles constructions (à proximité de la boucherie).

Le dernier point concerne **la gestion du stationnement**, proposant en particulier un parking souterrain derrière l'auberge de l'Étoiles, sous le parking actuel, dans le but de libérer l'espace public au profit des autres utilisateurs que les voitures, afin de redonner de la qualité au cadre de vie des habitants.

### Commentaires

*L'identité villageoise et le besoin de qualité des espaces publics sont des classiques des concertations dans les communes similaires à Préverenges.*

*Le premier met en avant le besoin de pouvoir mieux s'identifier à son lieu de vie, surtout quand celui-ci change rapidement. En ce qui concerne les espaces publics, il s'agit d'offrir une plus grande pluralité d'usages dans ces lieux de vie commune, alors les aménagements de type routier ont souvent prédominé ces dernières décennies.*

### Hors politiques spatialisées

Deux nuisances ont été mentionnés par les présents, mais plus difficiles à intégrer dans les politiques spatiales communales : il s'agit des incivilités (déchets) et des nuisances concernant le bruit (bus bruyant).

### La mobilité

Le constat général commun à **tous les usagers** mis explicitement en évidence par les participants concerne deux points essentiels : la route cantonale et les transports publics.

La route cantonale est problématique en raison de la rapidité de la circulation, ce qui pose un problème de sécurité, et elle est désagréable à cause des « trou de souris » pour les piétons qui permettent de la traverser par des passages sous voies, mais qui ne sont pas confortables et ne donnent pas envie de les utiliser (« ce que d'ailleurs les jeunes ne font pas, et on les comprend presque »).

Les propositions concernent la modération de la vitesse (30 km/h) et l'amélioration de la sécurité pour les piétons et les vélos. Les piétons doivent pouvoir mieux traverser la route (par des passages sous voie améliorés ou des feux) et les vélos pourront se déplacer pratiquement à la même vitesse que les voitures si la limitation à 30 km/h est mise en place.

Les transports publics ne sont pas assez fiables pour ceux qui ont besoin d'être à l'heure, les bus étant pris dans la circulation.

**Pour les jeunes et les adolescents**, se déplacer signifie aller à l'école et retrouver ses copains pour jouer ou échanger. Ceci suppose des voies permettant des déplacements agréables et sûrs vers les sites permettant ces usages : écoles, place de jeux ou espaces verts, si possible sans voitures.

Le lieu de loisirs mentionné à plusieurs reprises est bien entendu le lac, avec la demande de pouvoir le rejoindre sans passer par le parking de la Place des Fêtes, et le souhait d'en faire un véritable espace de rencontre. D'autres demandes concernent des cheminements spécifiques pour les enfants, à travers les champs (Parc Delaregeaz en limite avec Morges au niveau du bief), mentionnant un projet de voie verte encore non localisé précisément.

**Pour les adultes actifs**, se passer d'une voiture est encore aujourd'hui de l'ordre du rêve.

Pour ceux qui souhaitent utiliser les transports publics

Même si les arrêts sont globalement bien placés, le bus qui va à Morges est régulièrement en retard, et il est pratiquement impossible d'être certain d'avoir sa correspondance à la gare. Plus, proche, le cheminement pour rejoindre la halte CFF de Préverenges est désagréable. Pour ceux qui vont à l'EPFL, le « virevolte » du bus à St-Sulpice rend le trajet long et peu attractif.

La demande se traduit en conséquence par des bus plus rapides, plus fréquents, et plus ponctuels, voire par une modification des itinéraires. Le réaménagement du parcours vers la halte CFF est également souhaité : mieux éclairé, disposant d'un Kiss & Ride et de véritables parkings pour les vélos.

Pour ceux qui souhaitent se déplacer à vélo

Aux heures de pointe le trajet est globalement très dangereux : il est déjà pratiquement impossible de tourner à gauche depuis le sud sur la route cantonale, et après le giratoire de l'Étoile les cyclistes ont peur des bus et des voitures qui circulent vite et en grand nombre.

La demande consiste donc soit à pouvoir disposer d'une voie vélo séparée des voitures sur la route, voire au mieux, d'une véritable voie de mobilité douce au bord du lac, descendant vers la rive au niveau du feu de la route de Denges en direction de Morges. Mais ce point dépasse l'échelle de la commune.

**Pour les personnes âgées** qui souhaitent garder le plus longtemps possible leur indépendance, le réseau des voies doit permettre de rejoindre confortablement et en sécurité les lieux de promenade et le centre de la commune. Pour ceci, le fait que les chemins privés ne soient pas accessibles et obligent à de longs détours par des rues circulées sans trottoirs est un problème, l'absence de bancs également. Le déplacement avec un déambulateur est véritablement difficile (en raison des passages trop raides).

Les demandes concernent la réduction de la vitesse dans le secteur des villas (30 km/h généralisé) des trottoirs, ainsi qu'une attention portée à l'éclairage des voies et à l'amélioration de la traversée de la route cantonale pour se rendre au centre (avec des pentes adaptées aux personnes à mobilité réduite dans les passages sous-voies).

### **Synthèse pour la mobilité**

L'axe majeur de la route cantonale nécessite une réflexion de fond et les présents sont visiblement plus favorables au contre-projet qu'au projet officiel. Le juste équilibre entre les espaces réservés aux voitures, aux cycles et aux piétons, ainsi que leurs croisements doivent être travaillés dans une optique de cohabitation, plus que de place privilégiée attribuée à la voiture, même s'il s'agit d'une route cantonale (voir le précédent de Cheseaux par exemple). La question de la réduction de la vitesse en traversée de commune est également posée (à 20 ou 30 km/h), ainsi que de la forme des traversées piétons (sous-voies élargies avec pentes adaptées aux déambulateurs ou à niveau avec feux).

Ensuite les trajets préférentiels qui permettent d'aller des quartiers d'habitation vers les lieux actifs de la commune (centre, école, places de jeu, et berges du lac) doivent être aménagés avec soin pour la mobilité douce. Cette attente est partagée par les différentes générations qui demandent le ralentissement de la vitesse aussi dans les quartiers d'habitation, avec plus de trottoirs et plus de bancs.

Enfin le réseau fin des cheminements piétons - distincts des voitures - devrait permettre d'éviter un certain nombre de détours, en trouvant le moyen d'utiliser les chemins privés, sans pour autant apporter trop de nuisances aux riverains.

Le statut de la voie qui longe le lac entre ambiance nature et voie vélo permettant de rejoindre Morges à l'abri de la circulation mérite lui aussi être étudié attentivement (voir également le groupe des rives).

### Commentaires

*Les choix qui seront faits par la commune mériteront d'être explicités, la mobilité n'obéissant pas toujours à des règles intuitives en apparence.*

*Ce qui est essentiel dans les demandes, c'est la prise en compte des différents usages et usagers, et l'apport de réponses satisfaisantes (même si ce ne seront peut-être pas celles avancées en séance) en remettant majoritairement en question la priorité accordée à la voiture.*

### Les rives du lac et les chemins de promenade

Les rives du lac s'étendent de l'embouchure de la Venoge à l'esplanade des tennis, reliées entre elles par l'Avenue de la Plage puis le Sentier aux Oiseaux (à noter qu'une pétition est en cours de collecte de signatures pour abaisser la vitesse au Rionzi à 30 km/h).

Au niveau de l'**embouchure de la Venoge**, les participants souhaitent la renaturation du cours d'eau, et un aménagement plus agréable de l'actuel espace vert, soit en le traitant en véritable prairie, soit en complétant son arborisation. L'accès piétons mériterait aussi d'être amélioré.

**La plage** est plébiscitée : c'est « la plus belle d'Europe » en raison du sable fin, de la vue (le « décor »), de la possibilité de s'y baigner, d'y aller à vélo et de sa propreté.

La demande majeure concerne le maintien de son **caractère « sauvage et naturel »**. La préservation de la nature est vivement souhaitée, en particulier au niveau de l'île aux oiseaux très appréciée. Les participants souhaitent qu'elle soit mieux protégée, entre autres en informant les paddles qu'elle n'est pas accessible. En ce qui concerne la plage elle-même, c'est autant son ambiance nature, que la qualité de l'eau qui sont souhaités, ce qui suppose un « devoir d'entretien », à l'image des pistes de ski (voir plus loin).

Un groupe a émis un doute concernant les **équipements** (douches et WC) en se demandant s'ils étaient suffisants. Par contre le maintien des **commerces** est souhaité par tous, bien que l'hôtel ait brûlé, et que certains « bric-à-brac » mériteraient d'être améliorés.

La question des **accès** à la plage comme aux commerces rejoint les préoccupations des autres groupes : la vitesse constatée dans les voies d'accès est trop rapide, ce qui pose problème aux enfants comme aux personnes âgées. L'avenue de Croix-de-Rive mériterait des trottoirs élargis, le Chemin Neuf une réduction de la vitesse à 20 km/h. Les accès piétons devraient être beaucoup plus nombreux, y compris par les chemins privés. Un accès en transport public pourrait même être réfléchi (par exemple une navette électrique).

La vision de l'accès à la plage à toute la population de la région a soulevé des remarques, certains souhaitent un arrêt pur et simple de l'entretien (problématique de la recharge en sable de la plage), en raison du coût important pour la commune.

Le secteur de **la Place des Fêtes** a donné lieu à de nombreuses discussions concernant ses différents usages actuels. Dans le cas du stationnement les avis étaient partagés :

- Certains sont partisans de supprimer l'accès voiture à la plage,
- D'autres proposent de le limiter au strict minimum, en arborisant beaucoup plus qu'aujourd'hui cet espace de parking,
- D'autres enfin souhaitent son maintien en l'état pour favoriser l'accès aux commerces et leur viabilité, avec la question d'un tarif différencié pour les habitants de Préverenges et les autres usagers.
- Par contre le stationnement vélo en beaucoup plus grand nombre qu'actuellement est une demande consensuelle.

L'autre usage de la Place des Fêtes – pour des événements, conformément à son nom - fait également débat, en raison des nuisances sonores pour le voisinage habité.

Plusieurs groupes ont tenté un juste équilibre en réduisant à la fois le nombre de places de stationnement et la dimension de l'espace voué aux fêtes, en l'arborisant plus, et en proposant d'améliorer son esthétique (ambiance vacances ou balnéaire).

**L'Avenue de la Plage** a également fait l'objet de propositions par tous les groupes, avec une demande de modération du trafic, visant à améliorer la cohabitation des usages entre vélos, vélos électriques (rapides) et promeneurs avec ou sans poussettes. Les propositions avancées concernent la limitation de la vitesse à 20 km/h et une autre manière de délimiter l'espace qu'avec les actuels « bacs à fleurs peu esthétiques ». Le revêtement en goudron actuel pose question à la fois pour son côté « agressif » et pour son incapacité à régler le problème des racines qui créent visiblement des irrégularités inconfortables.

Son remplacement à terme par un autre revêtement plus en accord avec l'ambiance nature est souhaité. La chute des peupliers pose la question de la sécurité des lieux, et de son entretien.

Se pose aussi la question des essences végétales en remplacement. La vitesse sur le chemin Neuf est aussi remise en cause avec une demande d'abaissement à 30 km/h.

Son prolongement, **le Sentier aux Oiseaux**, donne lui aussi lieu à deux visions différentes : d'un côté l'absence d'aménagement et la préservation de son actuel côté sauvage, et de l'autre côté sa transformation en accès vélo vers et depuis Morges (volonté d'améliorer l'accès à la plage en mode doux).

Enfin, **l'esplanade des tennis** (Parc Delaregeaz) est appréciée et à conserver en l'état pour la pratique sportive, voire à planter un peu plus.

#### Hors politiques spatialisées

Les atouts de la plage font qu'elle est « victime de son succès » et les participants ont mentionné à la fois les nuisances sonores (surtout pénibles le soir pour les habitants proches), l'augmentation des déchets au fur et à mesure de la saison, et le coût des Securitas payés par les contribuables communaux et le coût de recharge en sable.

Les propositions vont de la régulation de la fréquentation par l'extinction de l'éclairage à 23h, à la mise en place d'un droit d'accès pour les usagers venant d'autres communes. Une enquête de satisfaction est également proposée afin de savoir comment est perçue la présence des Securitas.

Le « devoir d'entretien » doit se traduire par le nettoyage de la plage, qui est bien entendu nécessaire en début de saison (plus pour son « côté sympathique », car à cette époque, « il n'y a pas grand-chose à faire »), mais il est surtout indispensable très régulièrement, pratiquement tous les jours (pour retirer les seringues, le verre cassé, les masques, etc.) sur la plage comme dans l'eau. Cet entretien doit être réorganisé et ses coûts prévus.

#### Commentaires

*Les aspirations exprimées hésitent entre le côté nature très clairement apprécié des rives du lac, ce qui suppose un minimum d'aménagement, et le côté pratique, découlant le plus souvent des besoins de mobilité. La qualité finale des aménagements devra répondre à cette double attente partiellement contradictoire. La Place des Fêtes constitue le point d'orgue de cette double attente.*

*La question des accès est également importante : que ce soit pour les piétons (en plus grand nombre), que pour les voitures qui roulent là aussi trop vite, avec la demande générale de les ralentir.*

#### Les quartiers de villas

**L'ensemble des participants** met globalement en avant le problème de la vitesse excessive dans les rues du quartier de villas, en particulier sur le chemin des Vignes. Le carrefour avec l'avenue de la Croix-de-Rive est signalé comme problématique.

Plusieurs personnes signalent le maillon manquant sous le collège reliant potentiellement le chemin des Vignes au chemin des Condémines (même à sens unique).

**Pour les jeunes qui vivent dans ce quartier**, une partie de leurs besoins concerne leur trajet vers l'école, l'autre leurs rencontres avec les copains ou la participation à des activités.

Pour ceux qui vont à l'école dans la commune, le trajet à pied ou en trottinette souffre de la vitesse des voitures sur les voies du quartier. Un meilleur éclairage (y compris interactif) est également demandé.

Pour ceux qui doivent aller à Morges, le trajet à vélo est vécu comme difficile à cause de la vitesse des voitures sur la route cantonale.

En ce qui concerne les moments de détente, les besoins exprimés concernent à la fois les lieux de rencontre dans le centre, les terrains de sport, ou ailleurs (à condition de ne pas trop déranger le voisinage) et la manière de s'y rendre à pied, à vélo ou en trottinette.

L'univers 1028 est signalé comme intéressant, mais seulement pour les adolescents jusqu'à 16 ans. Le manque de structure pour les plus âgés (de 16 à 18 ans) est signalé.

**Pour les étudiants qui se rendent dans le secteur des hautes écoles**, la question de la sécurité sur la route cantonale est à nouveau posée, en particulier à vélo, ainsi que celle de la cadence et de la ponctualité des bus.

La vie dans le quartier est appréciée, ainsi que la présence de la plage et du bord du lac vécus comme des lieux de loisirs importants. Les nuisances sonores sont malgré tout mentionnées (voiture et fêtes alcoolisées sur la plage et le long des chemins piétons privés).

**Pour les adultes actifs**, deux usages sont mentionnés : celui de pouvoir se déplacer rapidement, en l'occurrence en voiture, à toutes les heures de la journée et dans de multiples directions, et celui de pouvoir sortir se promener dans le quartier (y compris avec un chien).

Deux grandes demandes sont faites en conséquence :

- D'une part le maintien de la tranquillité et du calme dans le quartier, ce qui se traduit à la fois par le souhait de l'absence de nuisances (pas d'espace public, pas de fête dans la zone villa) et par l'harmonie des constructions (pas d'échelles ni de styles trop différents côte à côte).
- D'autre part le confort du déplacement dans le quartier, à la fois pour la circulation automobile (fluidité) et pour les promenades avec le chien.

Le Chemin Neuf est mentionné comme problématique, tant au niveau de sa sortie sur la route cantonale que tout au long de son tracé, en raison de la cohabitation actuellement dangereuse entre vélos, piétons et voitures, encore renforcée par les nombreuses sorties des chemins privés.

**Pour les jeunes retraités en forme**, les usages souhaités sont logiquement plutôt de l'ordre des loisirs et de la promenade, et les demandes ont trait au confort des déplacements. Une plus grande perméabilité du quartier de villas est souhaitée pour les piétons, que ce soit entre le Sentier aux Oiseaux et le centre (en particulier la Migros et la poste) sans devoir passer par les tennis (raccourci à trouver au niveau du vaste terrain non bâti, par exemple en prolongement de la Route de Genève), ou vers l'ex bâtiment de la voirie.

L'aménagement du Sentier aux Oiseaux est également un sujet important, avec le souhait qu'il soit le plus naturel possible, tranquille, avec ou sans vélos (question à étudier plus précisément). Actuellement ceci n'est pas possible sur l'Avenue de la Plage, en raison des allées et venues incessantes des véhicules.

**Pour les personnes plus âgées**, les besoins exprimés concernent la sécurité et le confort de leurs déplacements, que ce soit pour se rendre au centre et faire ses courses, ou pour rencontrer d'autres personnes dans les lieux d'animation de la commune.

Les demandes portent ainsi à nouveau sur la perméabilité piétonne à travers certains chemins privés (mais pas tous), le confort des trajets vers le centre, comme celui des promenades dans la nature (avec la demande de bancs).

### Synthèse pour le quartier de villas

Les demandes concernant l'aménagement du réseau viaire rejoignent en partie celles émanant du groupe mobilité, en détaillant un peu plus les attentes selon la hiérarchie des voies.

À l'intérieur du quartier, le Chemin des Vignes, l'Avenue de Croix-de-Rive et le Chemin Neuf apparaissent comme la structure principale, avec la demande de sécuriser les carrefours entre eux, ainsi que leurs sorties sur la route cantonale. La connexion de ce « H » est à étudier tant avec le Chemin des Condémines (maillon manquant) qu'avec le Sentier aux Oiseaux et l'Avenue de la Plage : où sont les tronçons destinés aux piétons ? Où sont ceux aussi accessibles aux vélos ? Quel est le juste équilibre entre la perméabilité et la tranquillité de ce secteur ?

L'identité du trajet du bord du lac, entre sentier nature et voie vélo sécurisée pour aller à Morges est posée et est un véritable projet en soi.

### Commentaires

*Ce dernier groupe vient compléter de manière intéressante la réflexion des trois autres, en affinant la vision sur le quartier de villas, et en faisant le lien entre les besoins de déplacement vers le centre et vers les rives avec toutes les questions d'aménagement (sécurité versus ambiance) qui se poseront dans la suite de la réflexion.*

## **Synthèse générale et recommandations pour le plan d'affectation**

Toutes les remarques concernant les politiques communales ayant un lien avec l'espace ont été regroupées, qu'elles se traduisent ultérieurement par le plan d'affectation lui-même ou par d'autres actions possibles (comme par exemple l'aménagement des espaces publics).

Les points essentiels qui ressortent peuvent être synthétisés de manière suivante.

**Une demande générale de préservation de l'identité du village**, que ce soit par la question de l'échelle des futures réalisations, du souci d'intégration des nouveaux bâtiments, ou de l'aménagement des espaces publics permettant d'accueillir différents usagers. Ce premier point a été mentionné à de nombreuses reprises.

Le deuxième grand sujet est celui de **la coupure de la commune par route cantonale** qui pose aujourd'hui des problèmes de sécurité (en raison de la vitesse de circulation des voitures) et ne permet pas aux autres usagers de s'y sentir en sécurité en tant que piéton ou cycliste, ni d'être à l'heure lorsqu'ils sont dans un bus. Le contre-projet porté par la commune est visiblement nettement plus apprécié par les habitants que le projet officiel très routier. La question des traversées a donné lieu à plusieurs propositions, mais quelle que soient leur forme (dessus ou dessous), le besoin existe d'une plus grande perméabilité entre le nord et le sud de la commune (de part et d'autre de la route cantonale).

**L'ensemble du réseau des voies et cheminements** a fait l'objet de très nombreuses propositions, mettant en évidence le besoin des multiples usagers de pouvoir se rendre confortablement et en sécurité au centre, dans les commerces, comme à l'école et à la plage.

Une certaine « hiérarchie » des usages du réseau est ainsi apparue :

- Avec la route d'Yverdon et la route de Lausanne dans le centre, ainsi que la voie d'accès à la halte CFF de Préverenges,
- Avec le Chemin des Vignes, l'Avenue de Croix-de-Rive, le Chemin Neuf complété par le Chemin des Condémines pour le quartier de villa.

La connexion de ces différentes voies avec l'Avenue de la Plage et le Sentier aux Oiseaux est posée pour les différents modes de déplacement, avec une demande particulièrement importante en faveur de la perméabilité du quartier de villas.

Les cheminements piétons qui traduiront cette demande de perméabilité en faits ont été énoncés à maintes reprises par les participants, qu'ils se soient exprimés au nom des jeunes, des parents avec enfants, des promeneurs avec ou sans chiens, et des personnes âgées. La négociation des droits de passage sur les chemins privés est donc une démarche importante à mettre en route, de même que de nouveaux aménagements offrant plus de confort le long des voies circulées (avec trottoirs et bancs).

### Commentaires

*Le sujet des parkings est plus complexe, car la question d'investir aujourd'hui dans un parking souterrain - alors que les professionnels ont conscience de la décrue prévisible du nombre de véhicules à l'horizon de 10 à 15 ans (en raison de la nécessaire diminution de l'émission des gaz à effet de serre) - doit être évaluée avec sérieux, voire en prévoyant une phase transitoire de quelques années.*

---

**Une attention particulière au secteur de la plage** - Place des Fêtes comprises - est également demandée aux autorités, quitte à y consacrer plus de moyens.

Les mobilités acceptées le long de la berge (piétons avec ou sans vélos) et l'ambiance de son aménagement futur constituent un projet d'envergure pour la commune. Celui-ci devra tenir compte du côté « nature et sauvage » très fortement apprécié, des inconvénients découlant du succès de la plage, et des besoins des différents usages regroupés dans ce secteur de la commune (loisirs, habitat et activités économiques).